



Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

Par courrier

Direction Commerciale Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Par internet

e-mail : edfpro@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

Dépannage électricité Enedis :

09 72 67 50 46 (service gratuit + prix d'appel)

FLX33200350902692-07TPE01

DU MAS DE BREL

4075 MAS DE BREL

ROUTE DU CAUSSE

46160 SAINT-SULPICE

Facture du 28/11/2025 n° 10240378830



Electricité

Montant Hors TVA 106,61 €

Montant TVA (payée sur les débits) 21,32 €

Facture TTC

127,93 €

Montant total à payer (TTC)

127,93 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 12,15 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 28/12/2025 (sauf résiliation intervenue entre temps)
- Prochain relevé vers le 27/12/2025

Vérifiez les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente d'électricité au recto de la facture.

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : **5105224379**
Compte commercial : 2020007568904

Informations du Gestionnaire de Facture

SIREN : 982300154

Votre contrat

Offre électricité : Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option Base 9kVA

Nom du client

DU MAS DE BREL

Lieu de consommation

Référence acheminement : 23434876981927
MAS DE BREL
46160 ST SULPICE

Paiement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de

127,93 €

à partir du :

15/12/2025

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 00968882163 XX

DU MAS DE BREL

Détail de votre facture du 28/11/2025 n° 10240378830

Document à conserver 10 ans

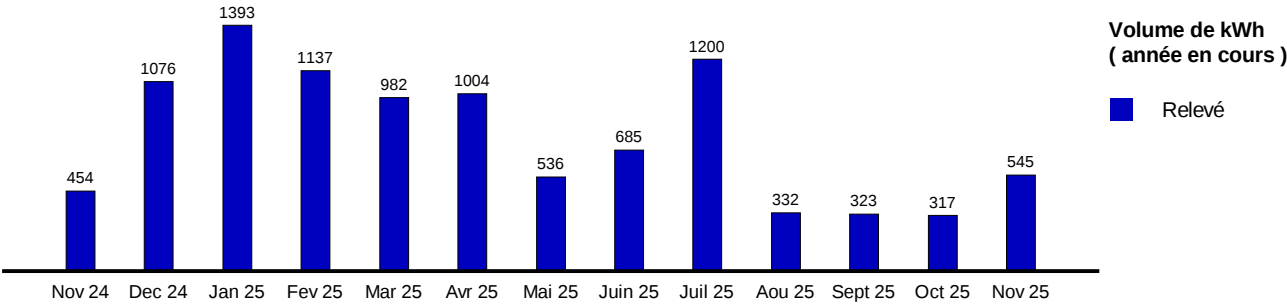
Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels
Option Base 9kVA
Réf. de votre contrat 2010008362356
Prix réglementés
Souscrit depuis le 10/01/2024

Données Point de Livraison

MAS DE BREL 46160 ST SULPICE
Réf Acheminement Electricité : 23434876981927

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *		87,60 € HT	
Abonnement électricité (HT)	Période	Prix unitaire HT	15,88 € Taux de TVA
Abonnement	du 01/11/2025 au 30/11/2025	15,88 €/mois	15,88 € 20,00 %
Consommation (HT)	Période	Conso 545 kWh Prix unitaire HT	71,72 € Taux de TVA
Electricité Période unique	du 27/10/2025 au 26/11/2025	545 kWh 13,160 c€/kWh	71,72 € 20,00 %

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 12,16 €, et la part variable est de 31,47 €

Services		0,00 € HT	
E-Services (Espace client, Bilan annuel)		INCLUS	Taux de TVA
Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)		19,01 € Hors TVA	
Accise sur l'Électricité	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 27/10/2025 au 26/11/2025	545 kWh	2,99800 c€/kWh
	du 27/10/2025 au 27/11/2025	12,16	21,93 %
			16,34 € 20,00 %
			2,67 € 20,00 %
Total Hors TVA pour ce site		106,61 € Hors TVA	
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		Assiette	21,32 €
TVA à 20,00%		106,61 €	21,32 €
Total TTC pour ce site		127,93 € TTC	

Données de comptage		
Identifiant de comptage : 413	Type de compteur : Compteur Linky	
Coefficient de lecture : 100		
Heures Creuses : 20H58-4H58		
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Moyenne Utilisation HP/HC lié à deux saisons		
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 9,0		
Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Base	26481 le 27/10/2025	27026 le 27/11/2025

Détail de votre facture du 28/11/2025 n° 10240378830

Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option
Base 9kVA
Réf. de votre contrat 2010008362356
Prix réglementés
Souscrit depuis le 10/01/2024

Données Point de Livraison

MAS DE BREL 46160 ST SULPICE
Réf Acheminement Electricité : 23434876981927

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché.

Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/08/2025. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou www.edf.fr/collectivites

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : aucun pour le Tarif Bleu.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. **Etape 1** : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact ou directement depuis votre espace Client. **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Service Réclamation dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture, en précisant la référence de votre réclamation initiale. Vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Réclamation : si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Réclamation, ou en l'absence de réponse à votre réclamation écrite depuis plus de deux mois, vous pouvez dans ce cas solliciter le médiateur du groupe EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par courrier au : Médiateur du groupe EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou, par écrit, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2024 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable : 87,9% nucléaire, 7,2% énergies renouvelables (2% éolien, 3,1% solaire, 1,1% biomasse, 1% hydraulique), 4,3% gaz, 0,2% charbon, 0,4% pétrole

Origine 2024 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

97,4 % hydraulique : 95,9% France, 1,5% hors France (Allemagne, Croatie, Italie, Norvège)

2,2% éolien : 1,7% France, 0,5% hors France (Belgique, Italie)

0,3% solaire : France

0,1% Biomasse : France

Origine 2024 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) :

80,4% hydraulique, 15,5% éolien, 4,1% solaire

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2024 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

